

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAULX

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt-quatre, le 06 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal	
En exercice	15	de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
Présents	9	dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle
Votants	12	VENDRASCO, Maire.
Absents	6	
Exclus	0	
Date de convocation 29 août 2024	Etaient présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Valérie FAVRE, Christophe BOCQUET, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHOU, Christophe DOUARD, Damien MISSILLIER.	
Date d'affichage 30 août 2024	Etaient absents excusés : Cédric VERNEY, Cécile FANTINI, Murielle NAGEL, Philippe BREVET, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Emmanuel SERRIER	
DEL 20240906-031	Procurations : Cécile FANTINI à Chantal MARCHAND, Murielle NAGEL à Valérie FAVRE, Philippe BREVET à Gil BENICHOU	
OBJET : Tarifs 2024 – PAI	<i>Philippe HELF a été nommé secrétaire de séance</i>	

Madame le Maire précise aux élus qu'elle a été informée d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour un enfant de maternelle à cette rentrée scolaire 2024-2025.

Elle rappelle que le tarif PAI avait été retiré de la délibération n°20240405_014 du 05 avril 2024 car il n'avait plus de fonction depuis plusieurs années.

Elle propose aux élus de reconduire ce tarif à l'identique des années précédentes, soit 1€50. Ces frais, minimes, permettent de couvrir une partie des dépenses liées au fonctionnement de la cantine (personnel municipal, entretien des locaux, énergies, vaisselle...)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **VALIDE** le tarif PAI pour la cantine scolaire à 1,50 € par jour

Le Secrétaire de séance,

Philippe HELF

Le Maire,

Isabelle VENDRASCO

Télétransmise à la Préfecture le :
Délibération rendue exécutoire :
Mise en ligne sur le site internet le :

25 SEP. 2024